

RESIDENCE DU RODY
COLLECTIF DE 13 LOGEMENTS

**10, Rue du Rody
29480 – LE RELECQ KERHUON**

MAITRE D'OUVRAGE
**SCCV LA RESIDENCE DU RODY
75 rue du Président Sadate
29000 QUIMPER**

LOT 12 – PEINTURE

**Juin 2017
Indice B post RICT**

MAITRE D'OEUVRE

SARL TEO
42, rue Alfred de Musset
29200 - BREST
Tel : 02 98 44 27 37
Fax : 02 98 44 64 33
rlm.teo@wanadoo.fr

12. LOT PEINTURE - RAVALEMENT

12.1. PEINTURE PLAFONDS ET MURS

- 12.1.1. – ENDUITS PELLICULAIRE
- 12.1.2. – PLAFONDS
- 12.1.3. – MURS
- 12.1.4. – PEINTURE DE PROPRETE

12.2. – REVETEMENTS MURAUX

- 12.2.1. – REVETEMENT VINYL

12.3. TRAITEMENT DES MENUISERIES

- 12.3.1. – PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS
- 12.3.2. – PEINTURE SUR PORTE PRE-PEINTES
- 12.3.3. – VERNIS

12.4. TRAITEMENT DES SURFACES METALLIQUES

- 12.4.1. – PEINTURE SUR CANALISATIONS ET SERRURERIE

12.5. EXTERIEURS

- 12.5.1. – TRAITEMENT DES SURFACES BETON
- 12.5.2. – RAVALEMENT (OPTION)

12.6. PEINTURE DE SOL

- 12.6.1. – PEINTURE SUR BETON

12.7. NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

- 12.7.1. – NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

12.LOT PEINTURE

SELON PRESCRIPTIONS PARTICULIERES CI-DESSOUS ET PRESCRIPTIONS GENERALES PEINTURE ANNEXEES

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Supports

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un examen attentif des subjectiles pour vérifier leur état et faire procéder, si nécessaire, à toutes mises au point, rectifications... par les entreprises concernées. Les subjectiles devront répondre aux prescriptions de l'article 5.1 du DTU 59.1. Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'œuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles. Dans le cas de subjectiles non conformes et ne répondant pas aux prescriptions du DTU, l'entrepreneur du présent lot fera, par écrit au maître d'œuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support non conforme.

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de la nature des couches d'impression et couches primaires appliquées.

L'entrepreneur fera, le cas échéant, et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

Dans tous les cas, les produits utilisés devront être compatibles avec les subjectiles et appropriés à ceux-ci suivant les différences d'absorption, les expositions, leurs composants... l'entrepreneur sera responsable du choix de tous les produits employés ainsi que de leur application qui devra être conforme aux indications du fabricant

Le préchauffage des locaux, nécessaire à la pose du revêtement ou à l'application de la peinture, est à la charge du présent lot.

Matériaux

Les peintures et produits utilisés pour l'exécution des travaux du présent lot devront être de la meilleure qualité et soumis, avant application, à l'accord de l'architecte.

Dans tous les cas, les produits utilisés devront être compatibles avec les subjectiles et appropriés à ceux-ci suivant les différences d'absorption, les expositions, leurs composants, etc... L'entrepreneur sera responsable du choix de tous les produits employés ainsi que de leur application qui devra être conforme aux indications du fabricant.

L'ensemble des peintures employées devra bénéficier de l'Ecolabel et du sigle NF

Les peintures seront sans C.O.V

Les peintures Glycéro seront à phase aqueuse, sans solvant

La composition des matériaux ainsi que leur mise en œuvre devront correspondre aux prescriptions des normes et DTU n° 59 et 59.1, 59.2.

Echantillons

En début de travaux, l'entrepreneur déposera un échantillon de chacun des produits prévus dans le présent devis. Il réalisera, selon les teintes choisies par l'architecte, des échantillons et procédera à toutes les mises au point nécessaires.

Protection

La protection des sols et ouvrages divers sera assurée au moyen de bâches fournies par l'entrepreneur.

L'entrepreneur reste responsable de l'ensemble de ses ouvrages pendant toute la durée des travaux et ce jusqu'à réception par le maître d'ouvrage.

Nettoyage

Durant la durée de ses travaux, l'entreprise procédera systématiquement au nettoyage du chantier et à l'enlèvement des gravois résultant de ses propres travaux.

Finitions

Le présent CCTP prévoit, pour chaque système de peinture les états de finition contractuellement exigés de l'entrepreneur.

Les états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1, articles 6.2.3.1 à 6.2.3.3.

à savoir :

- finition A ;
- finition B ;
- finition C,

Subjectiles :

Enduits de plâtre intérieurs

Supports à base de liants hydrauliques :

- enduits mortiers ciment ou chaux ;
- béton brut de décoffrage ;
- maçonneries.

Finition B

Vernis et lasures sur ce chantier

Finition B

Peintures sur ce chantier

Finition B

Subjectiles métalliques sur ce chantier

Finition B

Limite de prestation

L'entreprise doit le parfait raccordement de ses ouvrages aux ouvrages existants ainsi qu'à ceux déjà réalisés par les autres corps d'états. D'autre part la réception des ouvrages précédents se fera sur la qualité du support ainsi que sur la propreté des lieux.

12.1. PEINTURE PLAFONDS ET MURS

12.1.1. – ENDUITS PELLICULAIRE

Description :

Dégraissage des surfaces béton et traitement des joints (prédalles et voiles)
Enduit garnissant type G.S ou similaire appliqué en deux passes, parfaitement ratisé.
Brossage et dépoussiérage des murs banchés et sous-faces planchers.

Localisation :

Ensemble des voiles béton intérieur, compris hall d'entrée, escalier. Ensemble des voiles, poteaux et poutres béton intérieurs apparents, et refends béton entre appartements.
Compris sous face de l'escalier.
Ensemble des plafonds pré-dalle du collectif (sauf locaux techniques).

12.1.2. – PLAFONDS

Description :

Sur support plâtre plaque de plâtre et maçonnerie
1 impression de type PRIMONIP HYGRO G de chez ONIP
Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
2 couches de peinture acrylique blanc mat ONIP ou équivalent.
Finition **satinée lessivable dans pièces humides** SdB WC Cellier cuisine.

Localisation :

Ensemble des plafonds, appartements.
Compris les parties communes et sous-face d'escalier.

12.1.3. – MURS

Description :

Sur support, plaque de plâtre ou maçonnerie
1 impression de type PRIMONIP HYGRO G de chez ONIP
Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
2 couches de peinture acrylique de type ONIP ou équivalent (**et satiné lessivable dans pièces humides** SdB WC Cellier cuisine, et mat ailleurs), blanc.
Au droit des MEXT : retirer les bandes de protection autour des MEXT et assurer l'étanchéité au pourtour des menuiseries par la mise en œuvre éventuelle d'une finition mastic acrylique.

Localisation :

Ensemble des murs des appartements.
Prévoir les placards en peinture à ce poste.

12.1.4. – PEINTURE DE PROPETE

Description :

Sur support maçonnerie
Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
Application d'une peinture de décoration de type TTX Pliolite D2 de ONIP ou équivalent
Teintes au choix de l'architecte.

Localisation :

Peinture dans les locaux communs poubelles et vélos, accès locaux communs.

12.2. – REVETEMENTS MURAUX

12.2.1. – REVETEMENT VINYL

Description :

Sur support plaque de plâtre, enduit plâtre voile ou poteau béton ou enduit.
1 impression

Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
Fourniture et pose d'un revêtement vinylique lavable de type **MURASPEC** 410 g/m2, référence au choix du maître d'ouvrage dans la gamme.

Pose collée sur supports

Classement bs2 – d0.

Localisation :

Collectif : toutes circulations communes intérieures compris le hall d'entrée et cage d'escalier.

12.3. TRAITEMENT DES MENUISERIES

12.3.1. – PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS

Description :

Brossage, dépoussiérage, décapage des parties écaillantes, ratissage à l'enduit

Ponçage à sec au papier de verre

Deux couches de laque PURSOIE d'Onip satinée.

Parfaite finition

Localisation :

Ensemble des menuiseries intérieures en bois sauf portes pré-peintes

Ensemble des plinthes bois, tablettes, abouts de cloisons bois, trappes, plinthes verticales compensatrices des placards, et éléments bois apparents.

12.3.2. – PEINTURE SUR PORTE PRE-PEINTES

Description :

Brossage, dépoussiérage, dégraissage si utile

Légers raccords d'enduit si nécessaire

Impression des chants

Deux couches de laque PURSOIE d'Onip satinée.

Finition parfaite

Localisation :

Ensemble des portes pré-peintes

12.3.3. – VERNIS

Description :

Mise en œuvre d'un vernis

Brossage, dépoussiérage, égrenage

Impression au vernis coupé

Rebouchage et ponçage

Application de 2 couches de vernis MAT CIRE de chez La Seigneurie, dont 1 couche de vernis de protection à appliquer immédiatement après pose de l'escalier. Vernis à prévoir en sous-face, y compris les surfaces perdues.

Parfaite finition

Localisation :

Bâti bois des portes palières.

Tablettes bois au droit des MEXT.

12.4. TRAITEMENT DES SURFACES METALLIQUES

12.4.1. – PEINTURE SUR CANALISATIONS ET SERRURERIE

Description :

Brossage, dépoussiérage

Dégraissage des surfaces

Impression suivant support

Deux couches de laque tendue, PURSOIE d'Onip, satinée ou brillante suivant le cas

Teinte dito murs pour canalisations au choix maître d'œuvre pour autres ouvrages

Finition parfaite
Teintes au choix de l'architecte.

Localisation :

Ensemble des canalisations apparentes en plomberie et chauffage.
Portes métalliques des locaux vélos, poubelles.
Peinture des garde-corps et mains courantes des escaliers, qui devront être contrastées par rapport aux murs supports.

12.5. EXTERIEURS

12.5.1. – TRAITEMENT DES SURFACES BETON

Description :

Sur support maçonnerie
Travaux d'apprêt : brossage, dépoussiérage rebouchage et ponçage
Application d'une peinture de décoration de type TTX Pliolite D2 de ONIP ou équivalent.
Préparations selon normes.
Couche d'impression régulatrice des fonds
Couche intermédiaire pour finition mince
Couche de finition mince lissée
Echafaudages sur pieds pour accès aux supports à la charge du présent lot.
Teintes et implantations au choix du maître d'œuvre.
Protection des ouvrages existants, menuiserie, vitrages...
Compris toutes sujétions de mise en œuvre des protections collectives suivant sécurité sur les chantiers, échafaudages, nacelles, gardes corps...

Localisation :

Ensemble des sous-faces et tranches des balcons,
Sur les poteaux béton extérieur et corniches du collectif.

12.5.2. – RAVALEMENT (OPTION)

Description :

Support voile béton ou enduit sur agglomérés
Revêtement d'imperméabilisation classe : I1 de type IRTOP chez SICOF/STO ou équivalent pour fissuration jusqu'à 10/10e mm
Classement E5V2W2A4
Préparations selon normes.
Couche d'impression régulatrice des fonds
Couche intermédiaire pour finition mince
Couche de finition mince lissée
Echafaudages sur pieds pour accès aux supports à la charge du présent lot.
Teintes au choix du maître d'œuvre, 3 teintes pourront être retenues, implantation des teintes suivant représentation sur façade.
Calepinage de bandes suivant plan au niveau d'une des teintes.
Entoilage des nez de planchers en raccord avec la maçonnerie.
Protection des ouvrages existants, menuiserie, vitrages...
Compris toutes sujétions de mise en œuvre des protections collectives suivant sécurité sur les chantiers, échafaudages, nacelles, gardes corps.

Localisation :

Ensemble des façades et pignons du bâtiment, poteaux et sous faces de planchers apparents, décrochés béton, murs, murets. Dans le cas de l'option murs en béton banché pour le collectif.

12.6. PEINTURE DE SOL

12.6.1. – PEINTURE SUR BETON

Description :

Brossage, dépoussiérage du support

Application en deux couches d'une peinture de sol à base de résine polyuréthane, type HIMFLOOR FC 210 de chez HIM ou similaire.

L'application se fera sur un support parfaitement plan, livré par le gros œuvre et réceptionné par le présent lot.

Teintes au choix de l'architecte, dans la gamme, et selon réglementation.

Localisation :

Locaux vélos et poubelles, sas d'accès locaux communs.

12.7. NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

12.7.1. - NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Description :

Le titulaire du présent lot assurera le nettoyage final des bâtiments et locaux connexes :

- avant la réception par le maître d'ouvrage : nettoyage complet ;
- avant la livraison aux résidents : **nettoyage complet.**

Il comprendra les prestations suivantes :

Évacuation des gravois et encombrants de toutes natures restant dans les locaux (compris locaux vélo, poubelles...)

Nettoyage très soigné des éléments sanitaires

Balayage de l'ensemble des sols avec éliminations des taches, souillures, étiquettes de toutes natures (compris les balcons).

Nettoyage des menuiseries en intérieur et extérieur, compris les coulisses et les volets le cas échéant. Vitrierie en intérieur et extérieur. Dépoussiérage des murs et plafonds et nettoyage des taches éventuelles avec des méthodes adaptées au support.

Lavage ou nettoyage des sols de toutes natures par des méthodes adaptées au support (moquettes, carrelages, sols plastiques, revêtements stratifiés éventuellement)

Le niveau de prestation demandé est très soigné.

L'entreprise veillera à vérifier les intérieurs des placards, les parties cachées au sol ou en hauteur (dessus de coffre VR, sous les plans de travail et meubles des cuisines et SdB)

Si l'entrepreneur constate, durant son intervention, des défauts de tous ordres dans les ouvrages, il doit immédiatement en avertir le maître d'œuvre.

L'entreprise sera responsable de la parfaite propreté des lieux et ce jusqu'à la réception par le maître d'ouvrage.

Localisation :

Ensemble du bâtiment et locaux connexes.